

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02717

Numéro SIREN : 497 584 920

Nom ou dénomination : 6EME SENS

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2019 sous le numéro de dépôt 8478

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065
(2018)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2017

Et clos le 31/12/2017

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258 SD (art. 231-I-1 quinquiés C), cocher la case

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-4-2 quinquiés C), cocher la case

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée

Pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

14 MARS 2019

DEPOT N° 8478

A IDENTIFICATION

6EME SENS

Désignation, SIRET et adresse de la société

37 RUE PERRONNET

92200 NEUILLY SUR SEINE

49758492000027

Adresse du siège social

B ACTIVITE

Activités exercées :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

C RÉSULTAT FISCAL

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33,33 %

Bénéfice imposable à 28 %

Bénéfice imposable à 15 %

15 914

Déficit

38 120

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables à 15 %

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

Plus-values à long terme imposables à 19 %

Autres plus-values imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

Plus-values exonérées art. 238 quinquiés

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines

Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 septies

Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer « ou » selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

CABINET DEVOS

54 AV KLEBER

75116 PARIS

Tél :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA :

Identité du déclarant :

Date :

Lieu :

Qualité et nom du signataire :

GUTHMAN

PDG

Désignation de l'entreprise **6EME SENS**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2017**

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ④	Payées par la société elle-même (a)	140 000
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ⑤	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⑥ (à préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⑦	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑧	Total (a à h)	140 000

G | REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Bis
(2018)

Désignation de l'entreprise 6EME SENS

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2017

H – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

I – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	
MVLT imposées à 15 %	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisées au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2018)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise 6EME SENS du 01/01/2017
Adresse 37 RUE PERRONNET 92200 NEUILLY SUR SEINE au 31/12/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire GUTHMAN PDG		À _____ le Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité,

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



Article 2038A du CGI

2067-BIS-SD
(2018)

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		6EME SENS					
N° d'identification (SIRET)		49758492000027		Exercice social		31/12/2017	
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)							
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues							
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire		Description détaillée de la dépense		Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
				TOTAL (2)			
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues							
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire		Description détaillée de la dépense		Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
				TOTAL (3)			
Rémunérations de services, payées ou dues							
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire		Description détaillée de la dépense		Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
				TOTAL (4)			
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B							(1) - [(2)+(3)+(4)]
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.							

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12					
Adresse de l'entreprise 37 RUE PERRONNET		92200 NEUILLY SUR SEINE	Durée de l'exercice précédent : 12				
Numéro SIRET : 49758492000027		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le : 31/12/2017					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
		CX		CQ			
		AF		AG			
		AH		AI			
		AJ		AK			
		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO			
		AP		AQ			
		AR		AS			
		AT	38 628	AU	26 337	12 291	
		AV		AW			
		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS		CT			
		CU		CV			
		BB		BC			
		BD		BE			
		BF		BG			
		BH		BI			
	TOTAL (II)		BJ	38 628	BK	26 337	12 291
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM		
BN				BO			
BP				BQ			
BR				BS			
BT				BU			
CRÉANCES		BV		BW			
		BX	8 303	BY		8 303	
		BZ	6 578	CA		6 578	
		CB		CC			
DIVERS		CD	472 846	CE		472 846	
		CF	86 834	CG		86 834	
		CH	840	CI		840	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	575 402	CK		575 402
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	614 030	1A	26 337	587 693
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des Immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Mise (2018)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS		Néant ☐ *			
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 325 000)	DA	325 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	32 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	37 648		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	82 849		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	477 998	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	12 685		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	30 272		
	Dettes fiscales et sociales	DY	34 010		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	32 726		
		TOTAL (IV)	EC	109 694	
	Écart de conversion passif *	(V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	587 693	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	109 694	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

Copyright M2ae (2018)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS						Néant		*	
				Exercice N					
				France		Exportation et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA	64 114	FB		FC	64 114
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF	
			Services *	FG	679 282	FH	55 087	FI	734 369
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	743 397	FK	55 087	FL	798 484
	Production stockée *							FM	
	Production immobilisée *							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP	6 662
	Autres produits (1) (11)							FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	805 146
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	
	Variation de stocks (marchandises) *							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *							FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	627 695
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	5 813
	Salaires et traitements *							FY	48 000
	Charges sociales (10)							FZ	25 887
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations			- dotations aux amortissements *		GA	5 423
						- dotations aux provisions *		GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)							GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	712 820
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	92 326
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)							GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)							GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	841
	Total des produits financiers (V)							GP	841
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	
	Différences négatives de change							GS	144
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
	Total des charges financières (VI)							GU	144
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	697
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	93 023

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS			Néant ☐ *		
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	13	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	13	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	13	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	13	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	0	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	10 174	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	806 001	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	723 151	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)			HN	82 849	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	Crédit-bail mobilier *	HP	2 004
			Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art.217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	6 662
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
				charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			charges antérieures	Produits antérieures	

5 IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2018

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise6EME SENS

Néant

*

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
			Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.				
			1	2	3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV	732	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY	1 452	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	33 871	LC	LD	2 572
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III		LN	36 055	LO	LP	2 572	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
		Autres participations		8U		8V	8W	
		Autres titres immobilisés		1P		1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U	1V		
TOTAL IV			LQ		LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	36 055	ØH	ØJ	2 572	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1	2	3	4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions	IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML	
	Autres Immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	732	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	1 452	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	36 444	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
TOTAL III		IY	NG	NH	38 628	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	38 628	ØM



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2018

Exercice N clos le

31/12/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS

Néant

X

*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1)

Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2)

Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3)

Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4)

Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5)

Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©PyTight.Mae (2018)

6 AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2018

Désignation de l'entreprise 6EME SENS										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I															
TOTAL II															
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagements divers		QD	581	QE	146	QF		QG	728					
	Matériel de transport		QH	284	QI	290	QJ		QK	575					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	20 047	QM	4 986	QN		QO	25 034					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	20 914	QV	5 423	QW		QX	26 337					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	20 914	ØP	5 423	ØQ		ØR	26 337					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel									
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
TOTAL I															
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL II															
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales, agenc am.divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO		
TOTAL IV															
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8			

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 6EME SENS						Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB	TC
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U		TD		TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR
	TOTAL I	3Z		TS		TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y
	TOTAL II	5Z		TV		TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C	6D
	- corporelles	6E		6F		6G	6H
	Sur immobilisations { - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U		9V		9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A
	TOTAL III	7B		TY		TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF		
		- financières	UG		UH		
		- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	8 303		8 303				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie (antérieurement constituée) UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	6 578		6 578				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	840		840				
	TOTAUX			VT	15 721	VU	15 721	VV			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	30 272		30 272						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 865		2 865						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 143		12 143						
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	8 728		8 728					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8 639		8 639					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 634		1 634					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	12 685		12 685						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	32 726		32 726						
TOTAUX		VY	109 694	VZ	109 694						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques				VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.						

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant	*	Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés							
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles *(sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	818			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. 2058-B, cadre III)	WI		charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX				
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								
	Impôt sur les sociétés (cf. Page 9 de la notice 2032)								
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8% pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de de taxation au tonnage									
TOTAL I							93 841		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *								
	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	2FU-TE (art. 44 octies et 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
Dédutions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	93 841		
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							39 807		

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise <u>6EME SENS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	39 807	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	39 807	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1° bis AL2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
Report du tableau complémentaire	9B	9C	
Provisions pour dépréciations *			
	9D	9E	
	9F	9G	
Report du tableau complémentaire	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
Report du tableau complémentaire	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2018

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	118 568	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Autres répartitions Report à nouveau (NB: le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-40 919			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE	100 000			ZE	140 000				
						ZF					
	TOTAL I	ØF	177 648			ZG	37 648				
						ZH	177 648				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	553 751		
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des des loyers des biens pris en location				J8		XQ	12 365		
		- Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	22 147		
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		ST	39 430		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052						ZJ	627 695		
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE						YW	918		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		9Z	4 895		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052						YX	5 813				
T. V. A	- Montant de la TVA collectée						YY	132 947			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	48 500			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*						ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK	%			
	- Numéro de centre agréé* XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 de l'ann. III au CGI)		Si oui, cocher 1 si non 0 ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
GIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬					

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑭

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS		Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant ☒ *				
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (<i>art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI</i>)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (<i>art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI</i>) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
	N-8					
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES REINTEGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission. (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Report du tableau complémentaire						
TOTAL						

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS Néant X*

	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 16% 2	
1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1.	
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+ 3+ 4- 5- 6
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a sexies-0 bis du CGI)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS

Néant ☒ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS			Néant ☐	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe				
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois 12				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			OA	798 484
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante			OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			OT	
TOTAL 1 :			OX	798 484
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			OE	
Subventions d'exploitation reçues			OF	
Variation positive des stocks			OD	
Transfert de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI	6 662
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			XT	
TOTAL 2 :			OM	6 662
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats			ON	37 426
Variation négative de stocks			OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			OR	575 899
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mise à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante			OY	
TOTAL 3 :			OJ	613 325
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)			OG	191 821
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF			SA	191 821
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330-CVAE-SD				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	798 484	Effectifs au sens de la CVAE EY
Période de référence		GY		GZ
Date de cessation				HR
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs				
Effectifs moyens du personnel			YP	
Dont apprentis			YF	
Dont handicapés			YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			RL	

Copyright Maae (2018)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE et portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD—Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD - Cotisations foncières des entreprises : qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *
Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

4 9 7 5 8 4 9 2 0 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

6EME SENS

ADRESSE (voie)

37

RUE PERRONNET

CODE POSTAL

92200

VILLE

NEUILLY SUR SEINE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

32500

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

GUTHMANN

Prénom(s)

LAURENT

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

16250

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

37

Voie

RUE PERRONNET

Code Postal

92200

Commune

NEUILLY SUR SEINE

Pays

Titre (2)

MME

Nom patronymique

BRAME

Prénom(s)

NATHALIE

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

16250

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

4

Voie

VILLA BEAUSEJOUR

Code Postal

75016

Commune

PARIS

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G 2018



(1)

Néant

☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2017

N° SIRET

4 9 7 5 8 4 9 2 0 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

6EME SENS

ADRESSE (voie)

37

RUE PERRONNET

CODE POSTAL

92200

VILLE

NEUILLY SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

6EME SENS
Société par actions simplifiées
au capital de 325 000 euros
Siège social : 37 RUE PERRONET
92200 NEUILLYS SUR SEINE

RCS B 497 584 920

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2018**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 82 849 euros de l'exercice, de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit	82 849 euros
--------------------------------------	--------------



6EME SENS
Société par actions simplifiées
au capital de 325 000 euros
Siège social : 37 RUE PERRONET
92200 NEUILLYS SUR SEINE

RCS B 497 584 920

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2018**

L'an deux mil dix huit, et le vingt-cinq juin à quatorze heures, les associés se sont réunis
au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Laurent GUTHMANN
- Madame Nathalie BRAME

100% des actions

Monsieur Laurent GUTHMANN préside la séance en qualité de président associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

**Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus
de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser,
pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.**

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Quitus à la présidence,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

**Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions
suivantes à l'ordre du jour :**



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2017, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 82 849 euros de l'exercice, de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit 82 849 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

6EME SENS
Société par actions simplifiées
au capital de 325 000 euros
Siège social : 37 RUE PERRONET
92200 NEUILLYS SUR SEINE

RCS B 497 584 920

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Situation et activité au cours de l'exercice:

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2017 est de 798 484 euros et le résultat un bénéfice de 82 849 euros.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'exercice social 2018 devrait faire apparaître un résultat positif.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

Activité en matière de recherche et développement

Néant

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 82 849 euros



Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- le solde au report à nouveau, soit 82 849 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

Le Président

